



VILLE D'ÉTAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-223-49

OBJET : Signature d'un avenant de reconduction de la convention établie entre le Collège Jean-Étienne Guettard et la Ville d'Étampes

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville d'Étampes de reconduire la Convention selon laquelle la Ville propose une action théâtrale dans différentes institutions de la Ville, y compris le Collège Jean-Etienne Guettard,

VU l'accord de Monsieur Erwan LE DAIN, Principal du Collège Jean-Etienne Guettard de répondre à ce souhait,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat pour une durée de 1 an - renouvelable - permettant une fréquence de deux séances par mois au sein du Collège Jean-Etienne Guettard, à compter du 10 octobre 2023.

ARTICLE 2 : De permettre aux prestataires de mener à bien cette mission et, à tous les élèves du collège qui se seront inscrits auprès de la Professeure de Français déléguée à cette discipline, d'y participer dans les meilleures conditions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Principal du Collège Jean-Étienne Guettard — Monsieur Erwan LE DAIN.

Fait à Étampes le 27 SEP. 2023

Monsieur Franck MARLIN
Maire de la Ville d'Étampes

